



Contentieux au sein d'une agence immobilière

Par **FlavieR**, le **21/08/2015** à **13:10**

Bonjour,
Tout d'abord merci à celui qui m'aidera.

Voilà mon problème.

Agent commercial (sous statut d'auto entrepreneur) depuis le mois de janvier 2015 au sein de l'agence immobilière xxxxxx, j'ai décidé en juillet de quitter ce poste pour un autre plus intéressant financièrement.

Comme précisé sur le contrat établi, je dispose d'un droit de 3 mois, après mon dernier jour de travail, sur les ventes découlant de mon travail.

Au mois de mai, après une visite concluante (bons de visites signés à mon nom), un compromis de vente est signée par la directrice de l'agence avec mes acquéreurs.

La signature chez le notaire s'est déroulée début août.

Seulement voilà, la directrice de l'agence prétend avoir égaré le bon de visite et ainsi la preuve de mon implication sur cette vente, et refuse maintenant de me donner ma rémunération !

Comment puis-je me sortir de cette affaire ?

Par **louison123**, le **21/08/2015** à **15:48**

Le bon de visite n'est qu'un élément de preuve, avez vous d'autres éléments qui prouvent que vous avez fait la visite avec ces acquéreurs ?

Par **P.M.**, le **21/08/2015** à **16:44**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Vous pourriez essayer de rechercher un témoignage des acquéreurs si vous n'avez pas conservé un double du bon de visite...

Par **FlavieR**, le **22/08/2015** à **19:04**

Mes collègues peuvent en témoigner, ainsi que les acquéreurs. Pensez-vous que ce soit suffisant ?

Par **P.M.**, le **23/08/2015** à **08:49**

Bonjour,

Im n'est pas sûr que vos collègues accepteront de vous établir une attestation dans les formes prévues à [l'art. 202 du code de procédure civile...](#)

Mais toute preuve pourrait être retenue...